



RAPPEL DES CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'inscription au Conservatoire de musique se fait pour une année entière.

L'adhésion au Conservatoire de musique entraîne l'acceptation du règlement intérieur qui sera signé.

Il est indispensable d'être assidu à tous les cours. De même qu'un travail personnel à la maison est demandé en complément des cours pris au conservatoire. La seule présence aux cours ne peut suffire à l'apprentissage, qu'il soit instrumental ou vocal.

L'apprentissage d'un instrument de musique nécessite d'en posséder un à domicile. Les professeurs et le directeur sont à votre disposition pour vous conseiller pour un achat ou une location. Si l'élève ne possède pas son instrument à l'inscription, il aura jusqu'à la fin du premier trimestre pour en acquérir un, sauf de quoi, il pourrait ne plus être admis en cours d'instrument.

DOSSIER DE RÉINSCRIPTION **Année 2019-2020**

Ce dossier doit comporter :

- Une photo d'identité (*y compris pour les adultes*)
- Un justificatif de domicile (*sauf pour les hors commune*)
- Une fiche d'identité réinscription par élève
- Une photocopie du livret de famille pour application de la remise si plusieurs inscriptions d'un même foyer (*sauf si déjà remis l'année précédente*)
- Un relevé d'identité bancaire (*si vous payez par virements bancaires*)
- Un chèque avec les frais d'inscription
- Trois ou dix chèques libellés à l'ordre de : CONSERVATOIRE (*selon l'échéancier choisi*)
- Le règlement intérieur signé

DATE DE DÉPÔT DES DOSSIERS

Entre le 19 et le 30 juin 2019

Aux heures d'ouverture du secrétariat

(du lundi au vendredi de 14h à 18h et le samedi 9h30 à 13h)

TRÈS IMPORTANT

- Tout dossier d'inscription présenté moins d'une demi-heure avant les horaires de fermeture sera refusé.
- Tout dossier rendu incomplet ne sera pas être saisi et donc la réinscription ne sera pas validée.